

Bien vivre ensemble !

CHARTÉ DE LA RURALITÉ



Sud Estuaire
communauté de communes

Pourquoi une Charte de la Ruralité ?



L'urbanisation de nos campagnes est une réalité. Les flux de population, la diminution du nombre d'exploitants et l'augmentation des déplacements marquent profondément la ruralité qui reste prédominante. L'espace rural répond, à de multiples fonctions : source de loisirs pour certains, espace de vie et outil de travail pour d'autres, ou encore refuge pour la biodiversité.

Vivre à la campagne est pour la plupart d'entre nous un choix. On décide de s'installer dans un endroit calme et entouré de nature.

Mais la campagne est avant tout l'outil de travail des agriculteurs, avec ses avantages et ses inconvénients : les tracteurs y circulent, même la nuit, le bétail se fait entendre et certaines odeurs peuvent être désagréables.

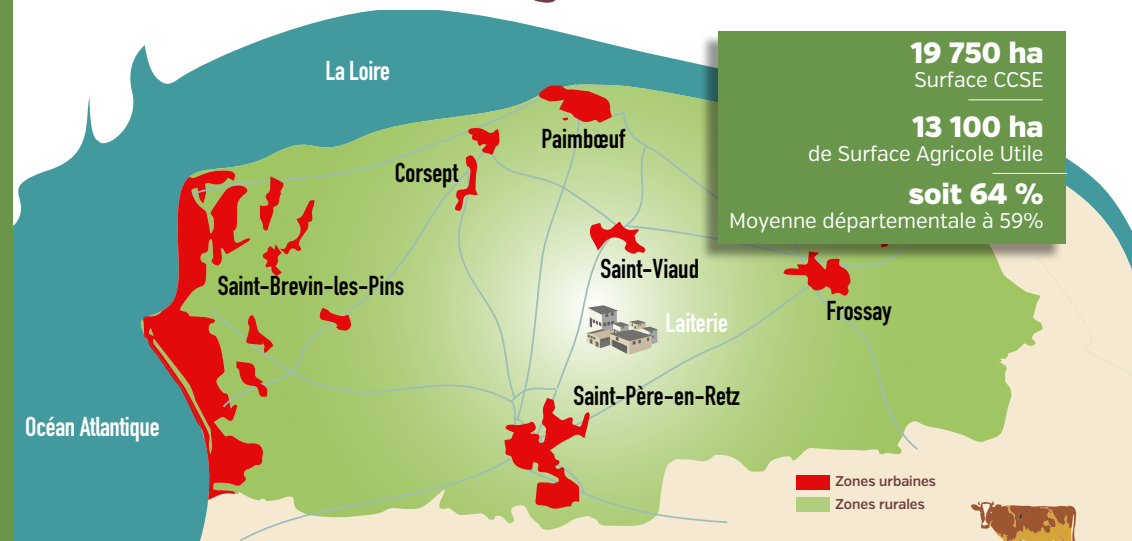
Les conflits qui peuvent apparaître sont souvent liés à une méconnaissance des activités exercées.

C'est pourquoi, notre communauté de communes a décidé, avec l'aide du conseil de développement et avec la participation des citoyens et de la profession agricole, de rédiger une charte de ruralité ou pourrait-on dire plus simplement du bien vivre ensemble.

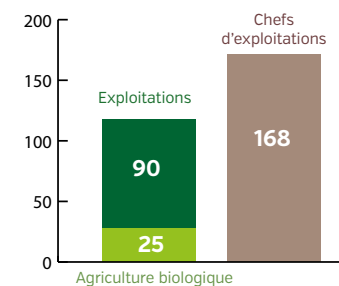
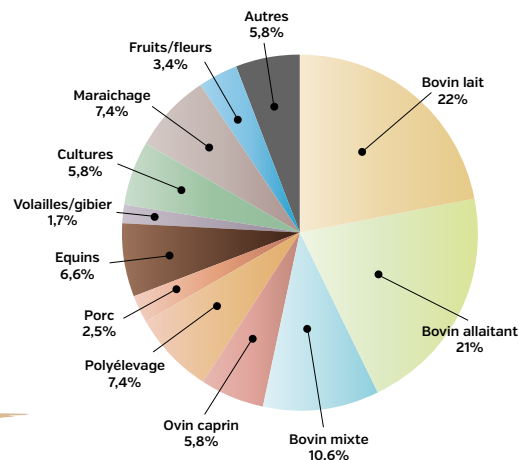
Son but : améliorer le dialogue entre les différents usagers, renforcer l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants sur le territoire, mieux se connaître, pour mieux se respecter, et mieux vivre ensemble notre ruralité.



Les chiffres clés de la richesse agricole du territoire



Productions variées avec une prédominance de l'élevage bovin



EXPLOITATIONS

D'après les chiffres Agreste Recensement agricole 2020 de la DRAAF et le repérage de la Chambre d'Agriculture en 2019

L'agriculture au sein des dynamiques territoriales

L'agriculture, premier maillon dans l'alimentation du territoire, participe à préserver le caractère convivial des zones rurales. Hormis sa mission première de nous nourrir, elle contribue à l'aménagement du territoire, et fait partie intégrante de l'activité économique. Que ce soit en amont ou en aval des filières, par la production, transformation ou consommation des produits agricoles ou agroalimentaires, elle contribue à la création d'emplois.

Périodicité du travail des exploitants

Les exploitants organisent leur temps de travail en fonction de différentes contraintes. Ils composent avec les conditions météorologiques, la réglementation, le cycle des saisons ou encore la disponibilité du matériel et des fournisseurs.



TÂCHES / MOIS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Travail des sols												
Semis												
Ensilage d'herbe et maïs												
Récolte des foin												
Moissons												
Epandage des matières organiques												
Soins des animaux												
Déplacement des animaux												
Travaux d'entretien (haies, clôtures, marais, matériels)												

Le paysage et l'agriculture du territoire

Le milieu rural constitue le cadre de travail de l'agriculteur qui porte une responsabilité particulière sur la valorisation et la préservation des paysages. Du fait de notre situation géographique entre terre, estuaire et mer, le territoire intercommunal est caractérisé par une large diversité de milieux. Atout pour le développement du territoire, l'agriculture est un des piliers de l'aménagement de l'espace et du paysage en Sud Estuaire.

Les marais se distinguent par leur présence d'eau, en surface ou dans le sol, et par une faune et flore remarquables qui contribuent à la richesse de la biodiversité. L'agriculture, principale activité sur ces espaces et notamment l'élevage, permet de lutter contre l'abandon et l'enfrichement des terres mais aussi d'entretenir ces zones humides qui ont des fonctions d'épuration des eaux ou encore de régulation des crues. L'élevage, à travers un bon équilibre entre zone pâturée et fauchée, au sein du maillage bocager, permet à certaines

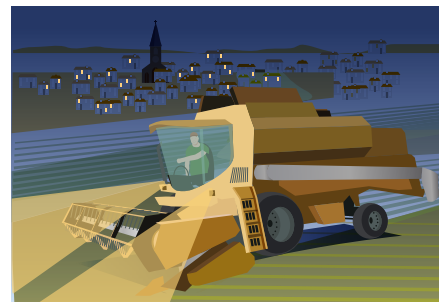
espèces de trouver des habitats favorables comme le phragmite aquatique [petit oiseau migrateur] qui est une espèce menacée. Sans élevage, les marais ne pourraient plus être entretenus.

Le bocage participe à la diversité et à la qualité des paysages du territoire. Les haies et talus jouent un rôle considérable au sein de l'agriculture. Les haies créent un microclimat propice à la culture et la pâture, en maintenant les sols, l'humidité et en protégeant contre les vents.



Le bruit et les odeurs

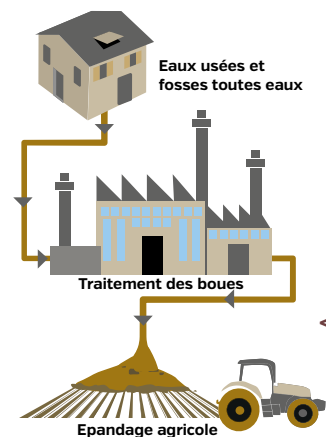
Certains travaux agricoles impliquent des nuisances sonores et olfactives. Les exploitants font leur possible pour limiter ces désagréments. Soumis à des impératifs, ils n'ont parfois pas d'autres choix.



Le travail nocturne est fréquent en agriculture, surtout durant les récoltes. Ces travaux peuvent générer des nuisances sonores. Du fait de la saisonnalité de leurs activités, les agriculteurs n'ont parfois pas d'autres choix que de travailler la nuit, les week-ends ou jours fériés.

Les nuisances peuvent aussi provenir des canons effaroucheurs. Ils sont mis en place par les exploitants pour limiter les dégâts des ravageurs sur les semis de cultures, notamment ceux des choucas [oiseaux noirs protégés par la réglementation].

Chaque année pendant les périodes autorisées par la réglementation, les agriculteurs épandent des matières organiques, ce qui implique des odeurs parfois fortes. Ces épandages permettent d'améliorer la qualité agronomique des sols et ainsi de recourir à moins d'engrais chimiques. Dans une logique d'économie circulaire et de pratique vertueuse, les exploitants valorisent aussi, par l'épandage, notre compost ainsi que nos boues de station d'épuration. En effet, elles sont riches en matières organiques, ce qui permet aussi à l'exploitant de réduire l'utilisation d'engrais chimiques. Ces épandages sont contrôlés par des analyses de sols régulières.



L'utilisation des chemins

La fréquentation des chemins varie en fonction des saisons. Outil de travail pour les exploitants, ils sont aussi des espaces de promenades pour les habitants.

Les chemins sont dédiés à la circulation des animaux et des engins agricoles. Ils sont devenus pour certains au fil du temps des espaces partagés où se croisent promeneurs et agriculteurs. Afin de maintenir la cohabitation des activités sur ces espaces dans le respect de chacun, une prudence est de mise lors du croisement avec les animaux (chevaux, chiens tenus en laisse...), en laissant la priorité aux engins agricoles.



La circulation de véhicules motorisés (hors engins agricoles) n'est pas autorisée sur tous les chemins, les stationnements y sont interdits.



Dans les marais nous retrouvons souvent des ficelles accrochées en rouleau à des piquets.

Ces ficelles servent à cantonner le bétail lors d'un déplacement d'une prairie à une autre sur des temps courts. L'exploitant peut alors maintenir sur ces prairies une bonne qualité et valeur nutritionnelle de l'herbe. Il n'est pas rare de rencontrer ces ficelles tendues lors de nos fréquentations de sentiers. Juste un peu de patience, un troupeau va passer !

Le respect des propriétés privées



Les prairies, les parcelles et les exploitations agricoles sont des propriétés privées au même titre que nos habitations.

À la saison, il est tentant de glaner quelques mûres ou champignons dans les parcelles agricoles : une vigilance est de mise pour éviter toute intrusion en propriété privée sans autorisation, et veiller à ne pas laisser de barrières ouvertes.



Les élevages sont soumis à des normes sanitaires strictes, il est important de ne laisser aucun déchet même alimentaire derrière soi, cela peut être fatal pour l'animal.

La circulation

Les convois agricoles sont nombreux et ralentissent la circulation sur nos routes. La patience et la prudence doivent toujours être de mise.

Patience pour celui qui est ralenti et prudence pour les conducteurs d'engins agricoles. Quand il en a la possibilité, l'agriculteur se range sur le bord de la route pour laisser passer les véhicules. Le dépassement se fera avec précaution pour la sécurité de tous.



Les salissures de route

Changer le bétail de prairie, rejoindre une parcelle pour préparer les sols, semer, récolter : ces activités peuvent engendrer des salissures de routes, surtout par temps humide !

Afin d'éviter tout désagrément, l'agriculteur veille à remettre le chemin en état et nettoyer la voirie. Il est parfois difficile de la nettoyer immédiatement, il le fera si besoin une fois son chantier terminé.



Les déchets

De grandes quantités de déchets se retrouvent sur les chemins, en bordure de parcelles, dans les cultures ou les prairies.

Les dépôts de tonte ou déchets verts ne peuvent se faire en bordure de parcelles. L'ingestion d'une trop grande quantité d'herbe fraîchement coupée ou certains végétaux de nos jardins peuvent être toxiques pour les animaux.

Le compost de végétaux peut être certes bénéfique pour l'apport de matière organique sur les sols, en revanche il ne doit pas comporter de particules plastiques. A défaut, ces restes de déchets peuvent se retrouver dans les champs et donc dans l'alimentation du bétail.

Retrouvez toutes les informations concernant les consignes de tri, ainsi que les horaires des déchetteries sur notre site internet [cc-sudestuaire.fr].

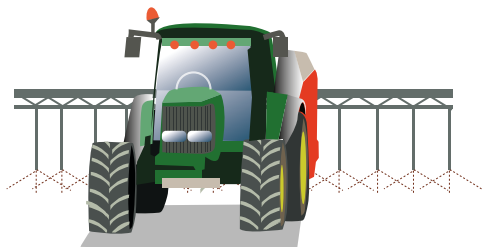


Les produits phytosanitaires

Les exploitants peuvent être amenés à recourir à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Ils permettent aux cultures de lutter contre les maladies, les adventices, les insectes, et les ravageurs pour garantir les récoltes. Dans ce domaine, les agriculteurs sont tenus par des exigences réglementaires et possèdent un certificat professionnel à renouveler tous les 5 ans. Celui-ci atteste des bonnes connaissances d'utilisation de ces produits. Les traitements sont régulièrement effectués en début de matinée, le soir ou la nuit.

En effet, c'est le moment où le vent ainsi que les conditions hygrométriques sont les plus adéquates.



Les battues

Les chasseurs organisent des battues pour lutter contre la prolifération des certaines espèces.

Certaines communes sont en secteur noir concernant le sanglier avec un plan de gestion établi par la Fédération de chasse. Cette espèce peut engendrer des dégâts sur les cultures et donc des pertes économiques pour les exploitants mais représente aussi un danger pour notre sécurité sur les routes et sentiers. Afin d'assurer la sécurité de tous, les chasseurs veillent, lors des battues, à mettre en place une signalétique pour informer les promeneurs.

Les communes diffusent les horaires et informations sur les battues administratives en cours.

Retrouver toutes les informations concernant les ouvertures sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique [chasse44.fr].





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD ESTUAIRE**

6 Bd Dumesnil, 44560 Paimbœuf

02 40 27 70 12

www.cc-sudestuaire.fr

